



La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop ... d'un naturel invitant !



Sainte-Lucie-des-Laurentides
Le vendredi 16 mai 2014

Par courriel et par lettre recommandée
(andreb.lemay@mrn.gouv.qc.ca)

Monsieur André B. Lemay
Directeur général régional Estrie-Montréal-Montérégie, Laval-Lanaudière-Laurentides

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
545, boulevard Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

OBJET : Proposition de règlement à l'amiable du litige au Mont-Kaaikop

Monsieur Lemay,

Suivant la rencontre du 2 mai dernier entre des représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MRN) et des membres de la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop (la Coalition), la Coalition salue la volonté des parties à trouver un terrain d'entente pour dénouer le litige de l'utilisation des terres publiques au Mont-Kaaikop.

Comme il vous a été souligné, il n'a jamais été l'intention de la Coalition de s'opposer juridiquement aux aménagements forestiers proposés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Toutefois, et malgré sa participation à tous les forums et mécanismes de règlement mis à sa portée, la Coalition n'a eu d'autre choix que de s'en remettre aux tribunaux pour faire entendre sa voix.

Aujourd'hui, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles chercherait une « voie de passage » pour régler ce dossier. La Coalition défend les mêmes intérêts depuis sa fondation et elle a maintes fois tendu la main aux représentants gouvernementaux – à tous les niveaux du pouvoir – sans jamais conclure d'arrangement acceptable pour tous.

Dans cet esprit d'ouverture qui la caractérise, la Coalition répond favorablement à votre offre de participation à la planification et au suivi de l'unité d'aménagement forestier 61-51,

particulièrement pour le Chantier Legault et pour toute autre terre publique dans la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

À cet égard, certaines constatations et balises s'imposent. La Coalition se bat depuis près d'un an pour soulever les manquements de la consultation publique, de la planification des coupes, de la diffusion des informations et l'absence d'écoute de la part de la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) et du MRN.

Malgré le désir d'implication évident de la communauté, l'honorable juge Claudine Roy a soulevé le caractère sibyllin des avis de consultation publique du MRN, les contradictions dans les informations fournies, les échéanciers imposés et l'absence de mécanisme de révision de l'affectation territoriale et même de son improbabilité. L'injonction interlocutoire déclarée le 31 janvier 2014 permet maintenant d'approfondir la réflexion sur le milieu visé.

La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop est enracinée dans son milieu. Elle est soutenue par la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, la base de plein air L'Interval, les Conseils Mohawks de Kahnawake et Kanasatake et de nombreuses autres municipalités et associations environnementales et récréotouristiques locales, nationales et internationales.

Ces membres souscrivent tous à la volonté de la Municipalité de préserver et de promouvoir l'aspect naturel, sauvage et récréotouristique responsable du Mont-Kaaikop, défini par le massif du mont Kaaikop, les terres environnantes et un corridor faunique allant jusqu'à la réserve mohawk de Tioweroton.

Malgré sa volonté de préserver le Mont-Kaaikop, la Coalition ne milite pas contre toute exploitation forestière. Elle favorise plutôt les projets collectifs et structurants qui ont une réelle acceptabilité sociale et qui bonifient un milieu. C'est cet esprit qui incite la Coalition à participer à la planification et au suivi des projets forestiers planifiés sur les terres publiques situées dans la Municipalité de Sainte-Lucie.

Par ailleurs, en ce qui concerne le mécanisme d'harmonisation, la Coalition a refusé de participer à quelque négociation de projet de coupes forestières car elle n'a jamais obtenu les réponses aux questions légitimes qu'elles posaient par rapport au Mont-Kaaikop. Pour être en mesure de fournir une opinion éclairée, la Coalition souhaite dresser une liste d'éléments significatifs qui pourraient guider les réflexions vers un développement durable au Mont-Kaaikop.

Si le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs y consentent, la Coalition désire connaître les aspects vérifiés et/ou à caractériser de la nature dendrologique, écosystémique, faunique, floristique, hydrique, sociologique et sylvicole des zones visées par les plans de coupes.

Citons quelques exemples :

- ✓ Quelle est l'étendue des connaissances du MRN (ou de tout autre ministère concerné) quant aux espèces dendrologiques, fauniques et floristiques vulnérables ou

- menacées, nommément, mais sans s'y limiter, les ravages d'originaux et la présence de la grive de Bicknell ?
- ✓ Le PAFI-T fait état de la présence de forêts à haute valeur de conservation (FHVC) et d'espèces menacées, éléments répertoriés à son annexe 3 mais ledit annexe 3 fourni par le MRN ne fait référence à aucune forêt ou espèce particulière. Où est cette information ?
 - ✓ Quelle est la connaissance du MRN de l'impact des coupes forestières sur le réseau hydrique ?
 - ✓ La communauté Mohawk et la Coalition ont développé un solide lien de collaboration et de confiance pour la préservation du Mont-Kaaikop. Les Mohawks soulignent que dans le document FHVC/ UAF 061-51 de 2012, en page 23, on note l'importance de considérer le territoire mohawk de Tioweroton pour sa valeur sociale, culturelle et socio-économique, en respectant l'intégrité du territoire. La communauté Mohawk ne fût pourtant pas consultée pour les opérations forestières 2013-2018 du Chantier Legault et de ses alentours. Ils revendiquent notamment le droit d'être avisés pour les travaux forestiers pouvant affecter leur territoire traditionnel de chasse et de pêche.
 - ✓ Malgré plusieurs mentions dans l'annexe 3 du PAFI-T, les travaux sylvicoles du lac Vaillancourt ne respectent en rien ces objectifs d'aménagement. Selon la loi, la communauté Mohawk, membre de la Confédération des Six Nations, doit avoir sa place sur la T-GIRT SUD.

La Coalition souhaite à nouveau saisir l'opportunité de régler ce dossier à l'amiable. Elle entend participer de bonne foi, tant qu'il sera possible de collaborer avec les divers ministères concernés. Parallèlement, la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides poursuivra ses démarches afin d'obtenir la préservation permanente du Mont-Kaaikop ; le statut juridique de cette désignation reste à déterminer. Enfin, la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides suspendrait toute procédure légale, sans abandonner son droit juridique, et pourvu que cette suspension ne lui cause aucun préjudice.

Enfin, compte tenu du litige en cours entre, d'une part, le MRN et la CRNTL et, d'autre part, la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, les communautés Mohawks et plus globalement la Coalition, une piste intéressante serait la mise en place d'une table de concertation neutre, composée d'intervenants ayant des intérêts différents, mais dont la mise en commun des perceptions permettrait d'imaginer des solutions créatives auxquelles chacune des parties n'a pas encore pensé. Ceci pourrait permettre d'arriver à un dénouement gagnant-gagnant sur différents aspects du Chantier Legault 2013-2018 et de ses alentours. Cette approche nous semble être une option réaliste, voire la meilleure, pour régler ce dossier.

Pour cette table de concertation, la Coalition propose la présence de M. André B. Lemay et d'autres personnes ressources du MRN, quelques membres actifs de la Coalition, M. André Goulet, ingénieur forestier et M. Nicolas Bergeron, biologiste d'Horizon multiresource et M. Luc Bouthillier, ingénieur forestier et professeur de politique forestière

à l'Université Laval. Ce comité temporaire permettrait de faire le point sur cette situation singulière et complexe.

Si ces conditions conviennent à tous, nous suggérons une rencontre prochaine pour établir les priorités, les champs de compétences requises, les documents à échanger et un échéancier des travaux de caractérisation et de planification forestière, selon les besoins et la nature des ententes, s'il y a lieu.

Nous vous prions de croire en notre volonté expresse de régler ce dossier à la satisfaction de tous. Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, monsieur Lemay, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop



Claude Alexandre Carpentier, porte-parole

CC : Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
ministre@mrn.gouv.qc.ca
Monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
ministre@mffp.gouv.qc.ca
Monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand
ccousineau-berr@assnat.qc.ca
Monsieur Serge Chénier, maire de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
maire@municipalite.sainte-lucie-des-laurentides.qc.ca
Madame Gina Deer
gina.deer@mck.ca
Monsieur Billy Diabo, Chef Mohawk
billy.diabo@mck.ca
Monsieur Martin Leborgne, Chef Mohawk
martin.leborgne@mck.ca
Monsieur Luc Bouthillier, professeur, Université Laval
luc.bouthillier@sbf.ulaval.ca
Monsieur Nicolas Bergeron, biologiste, Horizon multiresources
nicolas.bergeron@multiresource.qc.ca
Monsieur André Goulet, ingénieur, Horizon multiresources
andre.goulet@multiresource.qc.ca